

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Occasion – Départ optimal

Terme : 5 ans



PRODUIT EXCLUSIF À DURÉE LIMITÉE

APERÇU

Le Placement garanti Occasion – Départ optimal vous permet de profiter du meilleur point d'entrée sur votre placement au cours de la première année de détention, tout en protégeant votre capital. Son rendement est lié à la croissance de sociétés canadiennes issues de plusieurs secteurs économiques.

- Optimisation du niveau de départ lors de la première année
- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Versement des intérêts à l'échéance
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	25 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	6,19 %	7,27 %
Rendement cumulatif maximal	35,00 %	42,00 %
Taux de participation	100 %	100 %

Dates clés	
Période de vente	28 mai au 29 juillet 2019
Émission du placement	21 août 2019
Échéance du placement	21 août 2024

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

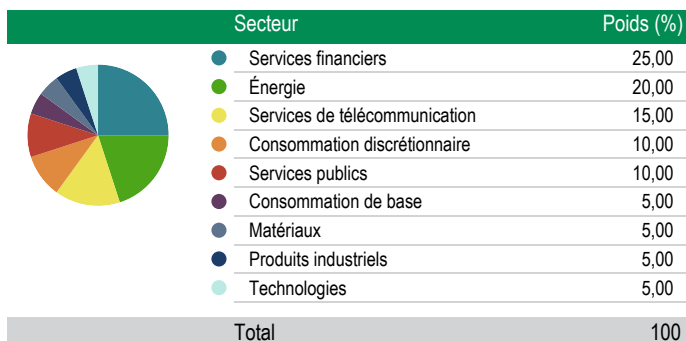
¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter autorite.qc.ca.

²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés canadiennes issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Société	Secteur
Banque de Nouvelle-Écosse	Services financiers	Intact Corp. financière	Services financiers
Banque Nationale du Canada	Services financiers	Inter Pipeline Ltd.	Énergie
Banque Toronto-Dominion	Services financiers	Natural Resources Ltd.	Énergie
BCE Inc.	Services de télécomm.	Nutrien Ltd.	Matériaux
Brookfield Asset Management Inc.	Services publics	Pembina Pipeline Corp.	Énergie
Cie Pétrolière Impériale Ltée	Énergie	Power Corporation du Canada	Services financiers
Cies Loblaw Ltée	Conso. de base	Rogers Communications Inc.	Services de télécomm.
CN (Cie des chemins de fer)	Produits industriels	Shaw Communications Inc.	Services de télécomm.
Fortis Inc.	Services publics	Société Canadian Tire Ltée	Conso. discrétionnaire
Gildan	Conso. discrétionnaire	Thomson Reuters Corp.	Technologies



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- recherchez un placement qui offre le meilleur niveau de départ lors de la première année ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Pour fin d'explication du calcul du rendement dans la présente section, la valeur 100 est utilisée pour illustrer le niveau de départ du panier de titres de référence, et la valeur 92 pour illustrer le niveau de départ retenu.

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,00 % par année.

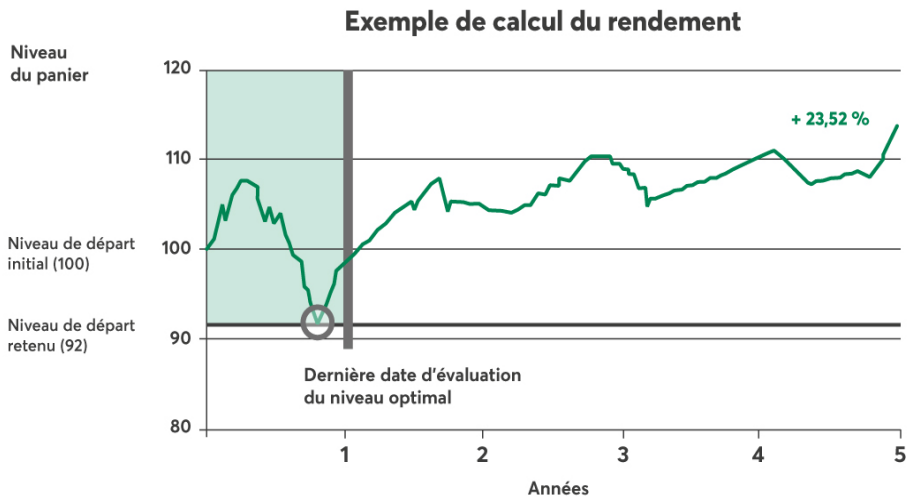
Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé de la façon suivante :

Durant la première année de détention du placement, si le niveau du portefeuille de référence affiche une performance inférieure à son niveau de départ initial fixé à 100, le niveau de départ est réinitialisé à votre avantage. Le niveau de départ retenu correspond donc au plus bas des niveaux du portefeuille de référence durant la première année de détention du placement. Ainsi, toute remontée de la valeur des titres de référence, à partir de ce niveau, se traduit en rendement positif.

Le calcul du rendement à l'échéance s'effectue comme suit : le niveau de fin moins le niveau de départ retenu, le tout divisé par le niveau de départ retenu, jusqu'à un maximum de 35,00 % pour les investissements de 25 000 \$ à 249 999 \$ et 42,00 % pour les investissements supérieurs à 250 000 \$.

Scénario 1 : Marché haussier

Voici un exemple de rendement dans un contexte de marché haussier. Pour un investissement de 25 000 \$ avec un niveau de départ retenu de 92 et un niveau de fin de 113,64, le rendement final versé serait de 23,52 % : $(113,64 - 92) / 92$. La valeur du placement à l'échéance serait donc de 30 880 \$.



Éléments de calcul du rendement	
Niveau de départ initial	100
Niveau minimal atteint	92
Niveau de départ retenu	92
Niveau de fin	113,64
Rendement versé jusqu'à concurrence d'un maximum de 35 % : $(113,64 - 92) / 92$	23,52 %
Valeur du placement à l'échéance pour un investissement initial de 25 000 \$	30 880 \$

Scénario 2 : Marché baissier

À titre d'exemple, pour un investissement de 25 000 \$, dans un scénario de marché baissier avec un niveau de départ retenu de 92 et un niveau de fin de 97,85, le rendement final versé serait de 6,36 % : $(97,85 - 92) / 92$. La valeur du placement à l'échéance serait donc de 26 590 \$.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés par les sociétés comprises dans le panier de référence.

Dans un but de simplification, les exemples de calcul utilisent le niveau de panier minimal atteint au cours de la première année de détention comme niveau de départ retenu alors que dans les faits, le niveau de panier minimal sert à déterminer la date à laquelle la lecture initiale sera prise sur chacun des titres.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivrerendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, à partir de la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



**Meilleur distributeur de
produits à capital protégé
Meilleure banque privée
Meilleur produit de l'année**

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.
Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.